

VI – INVENTAIRE DES ACTIVITES HUMAINES

VI-1 L'agriculture

VI-1.1 Elevage

L'élevage est la principale activité du site. Malgré les crises successives, l'élevage bovin persiste dans la vallée de l'Yèvre. Les prairies naturelles inondables apportent une alimentation riche et diversifiée. Le pâturage est soit extensif soit un peu plus intensif mais tournant (le bétail change régulièrement de parcelle). Quelques parcelles sont réservées à l'élevage équin de loisir.

VI-1.2 Fauchage

L'élevage nécessite la production de foin pour la période hivernale. Ainsi, près de 60% de la superficie du site sont des prairies fauchées. La diversité floristique des prairies naturelles apporte une bonne alimentation au bétail quand il est en hiver à la ferme ou en complément quand il est encore dans les champs.

VI-1.3 Cultures céréalières

Quelques cultures de maïs sont présentes sur le périmètre de la Zone de Protection Spéciale « Vallée de l'Yèvre ». Elles ne représentent que 2 % de la surface totale du site. En effet, les crues printanières n'assurent pas forcément une bonne récolte chaque année.

VI-1.4 Les friches post-culturelles

Les mises en cultures de certaines parcelles ne donnent pas toujours de bons résultats. Aussi, l'année suivante, la parcelle est laissée en friche. Des chardons et Rumex puis des plantes ligneuses la colonisent. Peu de parcelles sont dans ce cas. Les friches post-culturelles ne représentent que 1% de la superficie du site Natura 2000.

VI-2 La sylviculture

La plantation de peupliers est une occupation du sol qui se développe dans de nombreuses vallées alluviales. La rentabilité des peupliers est plus sûre que celle de l'élevage. Les parcelles de peupliers apportent un revenu complémentaire à une retraite d'exploitant agricole.

VI-3 La chasse et le piégeage

La société de chasse à Marmagne est détenteur d'un droit de chasse sur certaines parcelles aux lieux-dits « Les Ethouards » et « La Prairie du Luet ». Le reste du territoire de la Zone de Protection Spéciale peut être chassé par des chasses privées. En période d'ouverture de la chasse, le Rôle des genêts est absent de la Zone de Protection Spéciale.

Le piégeage des Ragondins et des Rats musqués est à poursuivre pour conserver les berges de la rivière en bon état et ainsi conserver le caractère alluvial de la vallée.

VI-4 La pêche

L'Yèvre est un cours de deuxième catégorie, non domanial. Les poissons blancs dominant. La présence de frayères à brochets montre la qualité piscicole de la rivière.

Quatre Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A. P. P. M. A.) sont présentes sur le site : « Le Martin Pêcheur du Berry » à Bourges, « La Brême » à Foëcy, « La Tanche » à Marmagne et « Le Vairon » à Vignoux-sur-Barangeon.

VI-5 Le tourisme

Le tourisme n'est pas développé sur la Zone de Protection Spéciale. Les promenades pédestres, équestres et à vélo sont les principales activités de loisirs. En bordure de l'Yèvre, on rencontre des habitations de loisirs.

VI-6 Les Infrastructures de transport et de communication

VI-6.1 Les lignes électriques

Le réseau électrique est dense sur le site. Plusieurs lignes électriques à moyenne et basse tension traversent les secteurs du site Natura 2000. Au secteur de la Petite rivière, le centre de relais de transport électrique fait arriver des lignes de haute et très haute tension suspendues par de grands pylônes.

Depuis 1997, la société de Réseaux de Transport d'Electricité (RTE), gestionnaire du réseau de transport d'électricité, a mis en œuvre un balisage avifaune approprié. Sur les lignes électriques, sont disposées régulièrement des spirales blanches et rouges. Ces spirales sont visibles par les oiseaux, les rouges le jour, les blanches la nuit. D'autre part, le vent qui s'engouffre dans les spirales fait du bruit et permet aux oiseaux de les éviter. Ces installations ont montré qu'elles pouvaient fortement diminuer l'impact de collision des oiseaux avec les lignes électriques.

VI-6.2 Le réseau routier

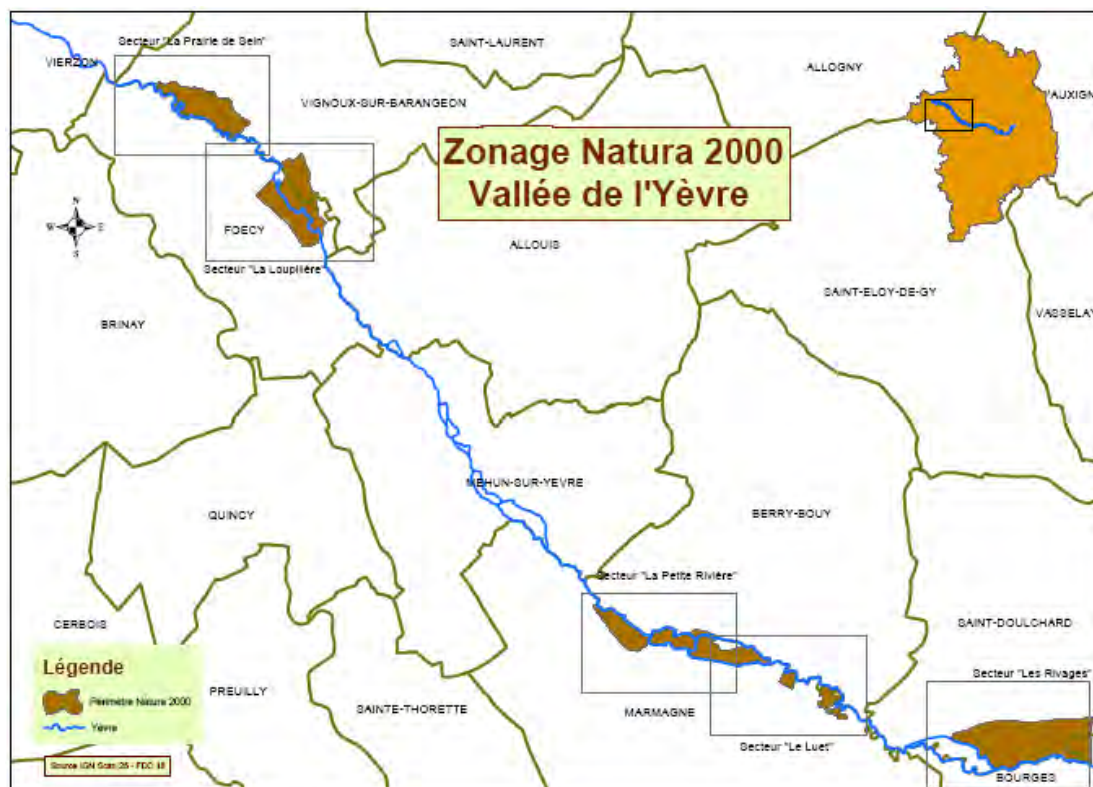
L'autoroute A 71 coupe en deux le secteur de la Loupillère, à Foëcy. D'autre part, le réseau routier est important, non pas tant dans le périmètre du site, mais en périphérie. En

effet, le secteur des Rivages, où l'on compte encore plusieurs Râles des genêts, est délimité par la rocade de Bourges, empruntée par 9500 véhicules tous les jours dont 12% de poids lourds.

VI-6.3 Les chemins ruraux

Les chemins ruraux et les chemins d'exploitation permettent d'accéder aux différents secteurs qui composent le site Natura 2000 de la Vallée de l'Yèvre. Leur entretien est régulier pour permettre aux engins agricoles et forestiers d'accéder dans les parcelles.

VII – CARTOGRAPHIE DES ACTIVITES HUMAINES DU SITE



ACTIVITES HUMAINES

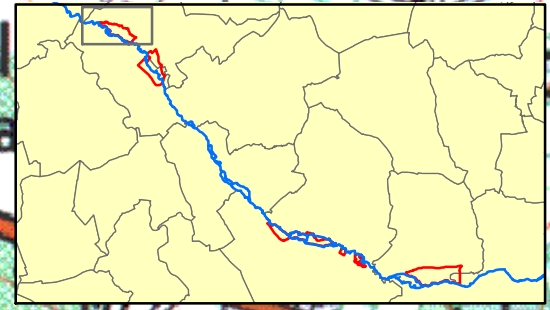
Secteur "La Prairie de Sein"

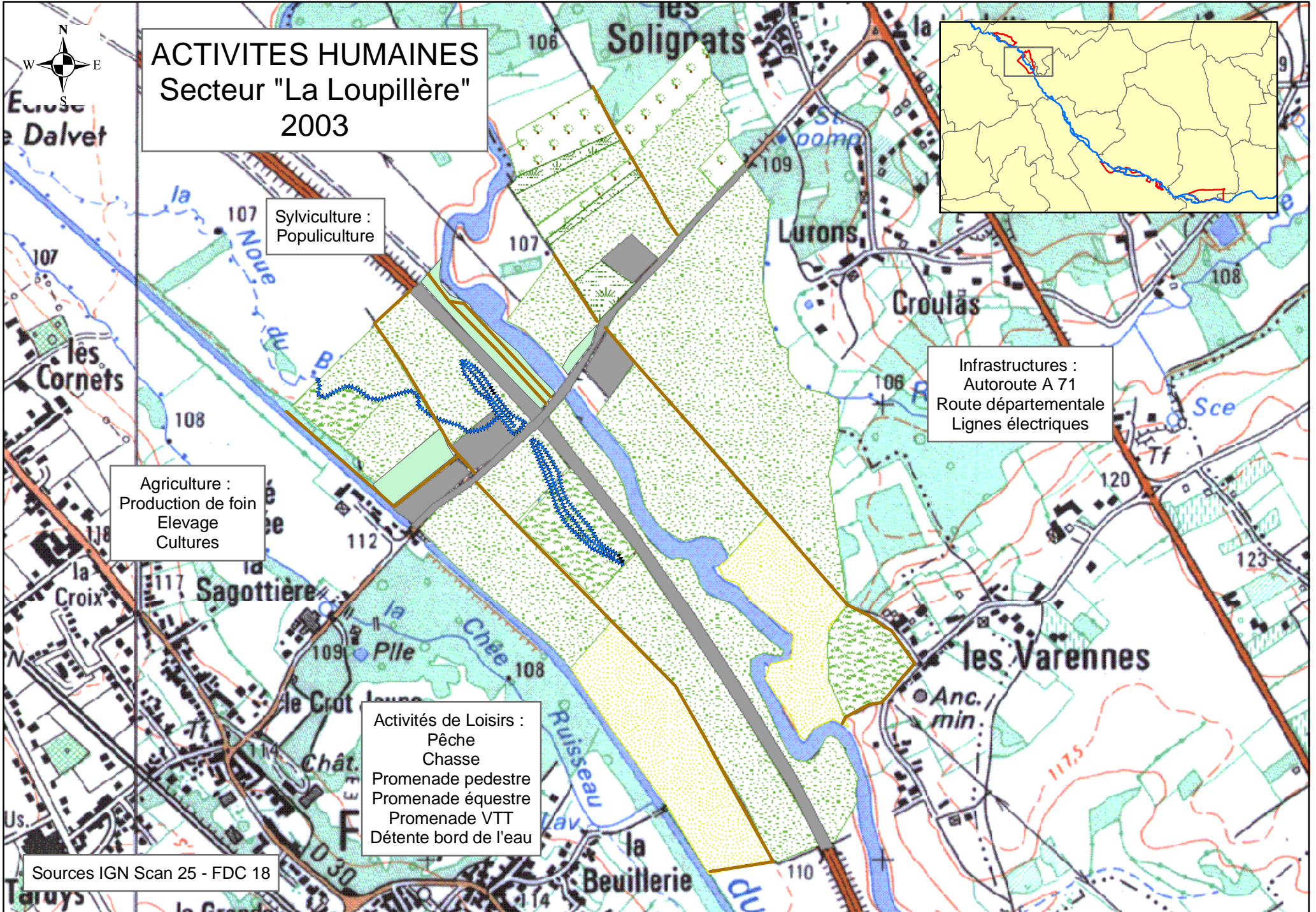
2003

Infrastructures :
Lignes électriques

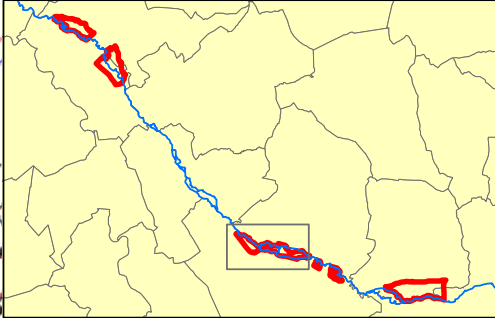
Agriculture :
Production de foin
Elevage
Cultures

Activités de Loisirs :
Pêche
Chasse
Promenade pedestre
Promenade équestre
Promenade VTT
Détente bord de l'eau





ACTIVITES HUMAINES Secteur "La Petite Rivière" 2003

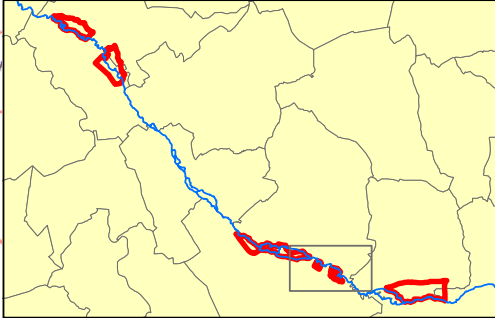
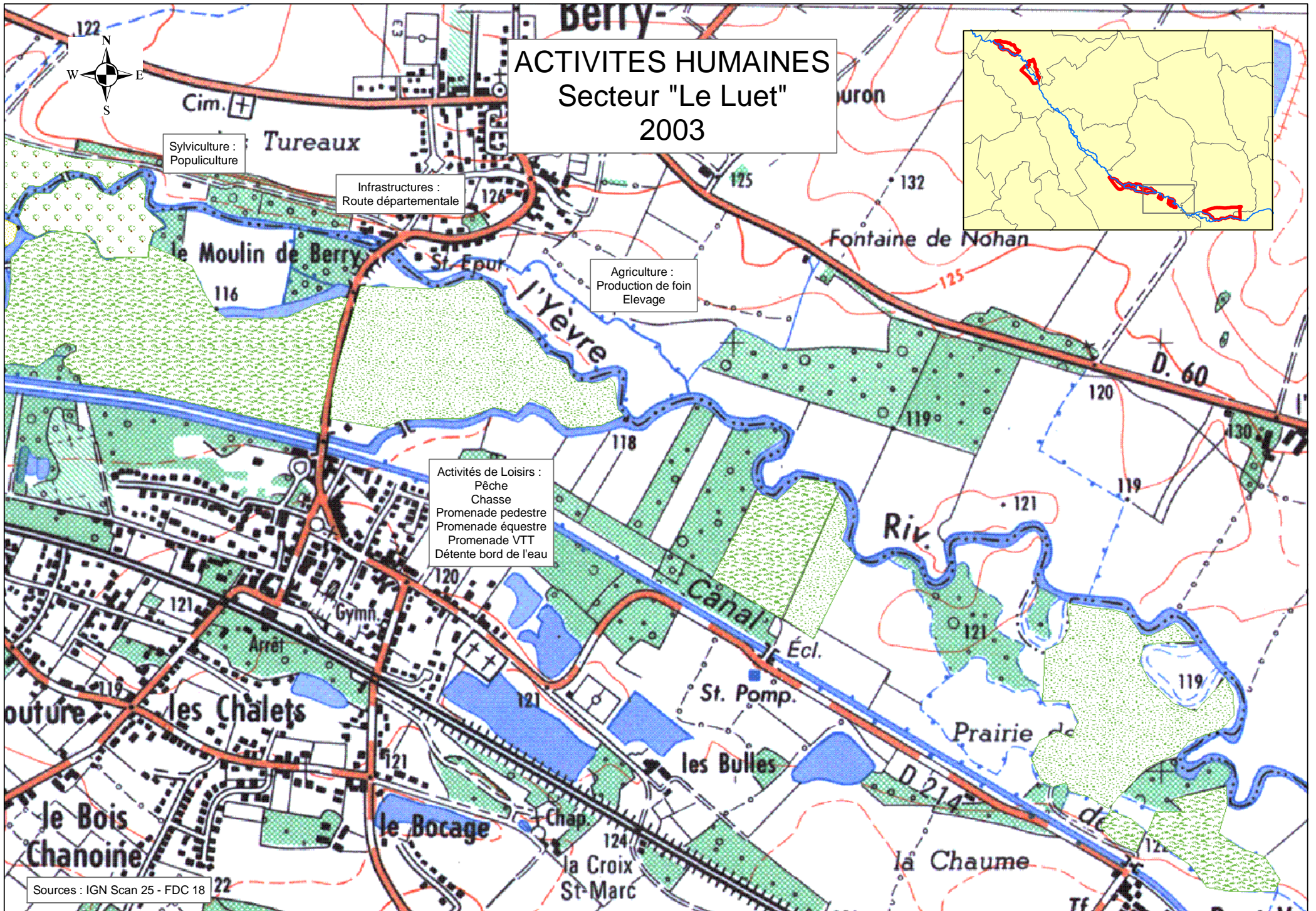


Infrastructures :
Route départementale
Lignes électriques

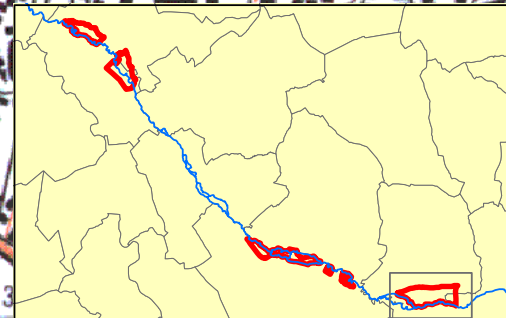
Sylviculture :
Populiculture

Agriculture :
Production de foin
Elevage
Cultures

Activités de Loisirs :
Pêche
Chasse
Promenade pedestre
Promenade équestre
Promenade VTT
Détente bord de l'eau



ACTIVITES HUMAINES Secteur "Les Rivages" 2003



Infrastructures :
Route départementale

Sylviculture :
Populiculture

Agriculture :
Production de foin
Elevage
Cultures

Activités de Loisirs :
Pêche
Chasse
Promenade pedestre
Promenade équestre
Promenade VTT
Détente bord de l'eau